



“ Je vous propose ici 3 clés de lecture pour les responsables financiers qui leur facilitent la gestion du budget de leur collectivité. ”

### Un billet signé Matthieu SERANDOUR

Consultant MGDIS en finances locales  
15 décembre 2017



L'analyse financière constitue un exercice incontournable dans la vie d'un responsable financier de collectivité territoriale. Pour cela, ce responsable doit être en mesure de s'appuyer sur des indicateurs pertinents et ne pas faire confiance à certains d'entre eux qui pourraient donner une image non conforme de la situation financière de la collectivité.

La prise de décision par les acteurs publics doit être éclairée par ces « bons » indicateurs. Voici 3 indicateurs à suivre pour vous, les responsables financiers de collectivité.



## Clé de lecture 1 | L'épargne brute

*Comment évaluer en temps réel la capacité de financement de ma collectivité en vue de financer mes investissements ?*

$$\text{Epargne brute} = \text{Recettes} - \text{Dépenses de fonctionnement}$$

L'épargne brute, appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. On peut donc décrire l'épargne brute comme le flux de liquidités récurrent dégagé par le cycle de la section de fonctionnement. **Le responsable financier pourra dès lors utiliser ce flux pour servir à financer tout ou partie de la section d'investissement de la collectivité.**

## Clé de lecture 2 | Le prévisionnel du rythme des engagements

*Comment évaluer au plus juste le rythme des engagements de ma collectivité afin de gérer activement ma trésorerie ?*

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit une obligation de comptabilité d'engagement des dépenses pour les collectivités territoriales. Le responsable financier de la collectivité pourra alors connaître à tout moment ainsi qu'en fin d'exercice :

- Les crédits ouverts
- Les crédits disponibles pour engagement
- Les crédits disponibles pour mandatement
- Les dépenses et recettes réalisées

Cela va permettre au responsable financier également de déterminer le montant des rattachements de charges et produits en fin d'année.

La comptabilité des dépenses engagées va alors faire l'objet de différentes phases :



**Ce travail d'évaluation du rythme des engagements est nécessaire pour estimer le rythme probable des mandatements et de gérer notamment de manière active la trésorerie de la collectivité.**

## Clé de lecture 3 | Les dépenses engagées et gestion pluriannuelle

*Comment gérer et suivre les dépenses à engager sur plusieurs exercices budgétaires ?*

Tous les types de collectivités peuvent adopter une gestion pluriannuelle de l'engagement des dépenses. En théorie, l'annualité budgétaire s'impose aux collectivités. Néanmoins, le législateur a prévu un cadre constituant un aménagement à ce principe d'annualité. En effet, les collectivités territoriales mettent régulièrement en œuvre des dépenses notamment en investissement, qui vont s'échelonner sur plusieurs exercices budgétaires.

C'est pour retranscrire cette réalité que le responsable financier peut gérer ces investissements sous forme d'AP (autorisation de programme) et de CP (crédits de paiement).

**Ce système permet de retracer uniquement les dépenses à payer au cours de l'année N et de coller davantage à ce que sera le compte administratif en fin d'exercice.**

**Matthieu SERANDOUR** | MGDIS  
[serandour-m@mgdis-commune-groupement.fr](mailto:serandour-m@mgdis-commune-groupement.fr)



Parc d'innovation Bretagne Sud  
Allée Nicolas Leblanc - CP 10  
56038 VANNES Cedex  
Tél. 02 97 68 18 28  
[www.mgdis-commune-groupement.fr](http://www.mgdis-commune-groupement.fr)